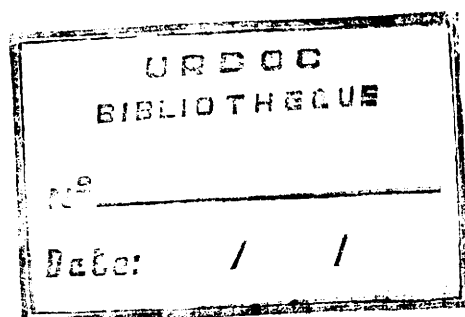


SOMMAIRE

Synthèse des ateliers thématiques	3
<i>Atelier 1</i>	
Environnement institutionnel et économique des organisations de producteurs	4
<i>Atelier 2</i>	
Systèmes de production et rentabilité	7
<i>Atelier 3</i>	
Gestion de l'eau et des terres au sein des groupements	9
 Compte rendu des visites de terrain	 15
<i>Groupe 1</i>	
Note de synthèse sur l'aménagement de Naere	16
<i>Groupe 2</i>	
Visite de Mboudoum barrage, aménagement de type privé indépendant	20
Nder, Gie privés dans organisations P. Fed sur Jeeri	23
<i>Groupe 1</i>	
Exploitation privée membre d'une OPF	29
<i>Groupe 3</i>	
Compte rendu de visite de terrain au Gie de Yallar	32
Compte rendu de visite à Thiagar	35
<i>Groupe 2</i>	
Visite de Pont Gendarme	39
 Liste des articles présentés	 41
 Liste des participants au séminaire	 44

SYNTHESE DES ATELIERS THEMATIQUES
--

Atelier 1

Environnement institutionnel et économique des organisations de producteurs

Atelier 2

Systèmes de production et rentabilité

Atelier 3

Gestion de l'eau et des terres au sein des groupements

Séminaire de Saint-Louis (13/17 avril 1992)

ATELIER 1

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET ECONOMIQUE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
--

D). L'EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE ET LEGAL DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Elle a donné naissance à deux grands types de structures :

- . Les organisations de base
- . Les organisations fédératives

a) Les organisations de base.

On distingue :

- Les coopératives
- Les sections villageoises
- Les foyers de jeunes
- Les groupements féminins
- Les groupements d'intérêts économiques

b) Les organisations fédératives.

Il y a :

- Celles qui ont un statut d'ONG
- Celles qui ont un statut de GIE (UGEN, AFEGIED, etc...)

L'adoption des GIE n'est faite que pour l'acquisition des terres ("course vers la terre"), et comme moyen d'obtenir un crédit qui le plus souvent est mal utilisé.

La libéralisation économique en cours a consacré l'avènement du GIE en tant que structure économique de base, souple et légère, dont la naissance a été décidée par le législateur.

Toutefois, aujourd'hui, on constate que le cadre juridique et légal des GIE s'est révélé complexe et ambigu ; ce qui dénote une certaine incapacité à accomplir sa mission originelle.

On peut noter à cet effet, entre autres, que le principe de la caution solidaire n'a pas permis d'atteindre un taux de remboursement satisfaisant des crédits alloués. Les crédits obtenus à travers les GIE sont souvent utilisés à d'autres fins.

Les organisations de producteurs sont aujourd'hui des éléments incontournables dans la poursuite des efforts de développement ; ce qui nécessite d'améliorer leur cadre juridique et légal. C'est dans ce sens qu'on pourrait promouvoir et développer des relations de partenariat favorisant la responsabilisation des différents acteurs, au niveau des domaines politique, public et privé :

** Au niveau de la communauté rurale :*

- . assurer une meilleure représentativité des producteurs au niveau des conseils ruraux ;
- . renforcer l'appui institutionnel pour une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- . améliorer les conditions contractuelles d'affectation des terres.

** Au niveau des relations CNCAS / SAED :*

Au vu des confusions constatées dans le partage des responsabilités en ce qui concerne l'octroi du crédit et son remboursement, il est recommandé de :

- . redéfinir le protocole d'accord entre la CNCAS et la SAED ;
- . encourager l'existence de relais privés compétents et engageant leur responsabilité (OFA - bureau d'études).

** Au niveau des relations avec les institutions de recherche - développement :*

- . redéfinir un cadre de partenariat adapté au contexte actuel (coordination entre les différents acteurs) ;
- . la recherche - développement devrait répondre aux besoins ponctuels des producteurs ;
- . associer ces organisations à la définition des programmes de recherche et à leur exécution ;
- . instaurer des possibilités d'évaluation du partenariat.

II. LES ASPECTS ECONOMIQUES.

A) Le financement.

- Développer "une culture" du crédit et de l'épargne ;
- Mobiliser l'épargne par l'imagination et l'expérience ;
- Privilégier autant les opérations rentables financièrement que rentables sur le plan économique ;
- Tenir compte entre autres garanties de la moralité et des compétences professionnelles des organisations de producteurs ;
- Coordonner les interventions des institutions de financement ;
- Veiller à l'utilisation rigoureuse du crédit ;
- Adapter le financement à la nature et à l'importance des besoins (court terme, moyen terme et long terme) ;
- Le financement doit être accompagné d'études préalables de contrôle, de conseil et de suivi.

B) Les marchés.

- Effectuer des études de marché en amont et en aval de la production ;
- Associer les producteurs à la gestion des marchés ;
- Moraliser les circuits d'approvisionnement et de commercialisation ;
- Veiller à une bonne politique des prix ;
- Asseoir une concurrence saine et loyale ;
- Les producteurs doivent s'organiser pour jouer pleinement leurs rôles dans cette concurrence ;
- Diversifier les spéculations et étaler la production dans l'année (la RD devrait travailler dans ce sens).

C) Les problèmes technologiques.

- Introduire et développer une technologie peu coûteuse, adaptée à l'environnement climatique et maîtrisable par les organisations de producteurs et les artisans locaux.
- Le débat reste ouvert sur deux options en matière technologique :
Trouver les aménagements, les infrastructures et les intrants.

Cette interrogation correspond à deux options : mécanisation intensive ou non de la production.

D) Gestion des infrastructures.

Le transfert des infrastructures doit se faire sur la base d'études préalables sérieuses dans le respect des engagements pris de part et d'autre et en conformité avec les réalités des repreneurs, pour assurer un entretien efficace de ces infrastructures.

ATELIER 2

SYSTEMES DE PRODUCTION ET RENTABILITE

I. SYSTEMES DE PRODUCTION ET CAPITAL NECESSAIRE

La présentation des systèmes de production rencontrés sur les périmètres irrigués ou communautaires du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal a permis de dégager quatre types de combinaison "capital nécessaire / mode d'exploitation" :

	<i>Mode d'exploitation</i>	
	<i>Extensif</i>	<i>Intensif</i>
Capital élevé / ha	Irrigation privée Delta	Périmètres transférés Saed Irrigation privée Burkina
Faible capital / ha	Périmètre Office du Niger	PIV moyenne vallée Sénégal Irrigation communautaire Mali.

D'une façon générale, on remarque le peu d'adéquation entre les moyens d'exhaure utilisés et les besoins du périmètre.

Les aménagements des exploitations irriguées privées sont sommaires et souvent inadaptés aux conditions d'exploitation : par exemple dans le Delta du Fleuve Sénégal, transposition d'aménagements rizicoles sur des périmètres maraîchers conduisant à la pratique de l'irrigation gravitaire sur des sols sableux.

Lorsque des opérations culturales sont mécanisées, la qualité du travail n'est que rarement prise en compte, tant par le producteur que par l'entrepreneur.

II. FONCTIONNEMENT DES PERIMETRES.

En terme d'organisation interne des périmètres, quatre grands types se dégagent :

- * **Périmètres Saed transférés et P.I.V.** pour lesquels la distribution foncière est individuelle avec gestion collective de certains facteurs.
- * **Périmètres privés** : tout est géré collectivement au sein de l'exploitation, le chef d'entreprise supporte tous les risques. Présence d'une main d'oeuvre salariale.
- * **Périmètres semi-collectifs** : sur ces périmètres sont juxtaposées parcelles collectives et parcelles individuelles sur lesquelles l'exploitant assure son revenu. Le risque est ainsi partagé.
- * **Périmètres en pseudo-régie** : exclusivement rencontrés au Burkina Faso ; le chef d'exploitation supporte tous les risques : il assure l'investissement, fournit les intrants. La production se fait en paysannat (parcelles individuelles attribuées sur le périmètre) et est achetée par le chef d'exploitation qui la revend aux exportateurs (haricots verts).

A noter, le système particulier des GIE au Sénégal, où l'on note une tendance au désengagement du responsable aux dépens d'une main d'oeuvre salariée rémunérée soit par l'intermédiaire d'une parcelle individuelle, soit selon un pourcentage du bénéfice (transfert du risque). De plus, souvent les exploitants appartiennent à plusieurs GIE afin de répartir les risques. Depuis quelques temps se développent des rachats de dettes entre GIE entraînant le contrôle de tous les moyens de production par le racheteur.

Selon les pays, l'engagement des établissements bancaires agricoles dans le financement des périmètres est différent : il est croissant du Mali au Sénégal en passant par le Burkina Faso. Mais, quel que soit le pays, on note une certaine inadaptation du système de crédit. Parallèlement à cela, l'importance des besoins de financement des systèmes de production ne permet pas de baser leur développement sur l'autofinancement.

III. RESULTATS TECHNIQUES ET RENTABILITE.

Si l'on se cantonne au Delta du Fleuve Sénégal, nous sommes en présence de conditions limites pour la pratique de la riziculture, en raison :

- des conditions physiques des aménagements,
- des grandes surfaces exploitées qui ne permettent pas une maîtrise totale de la production (rendements faibles),
- du développement de l'étalement du calendrier hors du cycle cultural optimal face à l'importance du travail,
- de l'absence de double culture.

ATELIER 3

GESTION DE L'EAU ET DES TERRES AU SEIN DES GROUPEMENTS

L'importance d'un tel thème n'est plus à discuter, car la maîtrise de l'eau et l'accès à la terre constituent des conditions sine qua non du développement de l'irrigation privée. Le groupe a décidé de traiter séparément (point B) le problème de l'impact de l'irrigation sur l'environnement, qui apparaît comme un thème essentiel à prendre en compte dans le Delta.

A). LES FACTEURS ET AGENTS DE L'AMENAGEMENT.

1) Le facteur foncier.

Il faut souligner que la politique de désengagement adoptée par l'Etat sénégalais s'est révélée favorable au développement de l'irrigation privée. C'est dans ce contexte que s'inscrit la nouvelle orientation prise par la SAED qui en 1986 délègue sa fonction d'octroi de crédit à la CNCAS; Cependant, c'est la réforme foncière qui a eu un impact décisif : l'Etat décide de favoriser le développement à la base, en adoptant la loi sur le domaine national (95 % du territoire). Cette réforme supprime les droits coutumiers et conduit à la définition de quatre zones :

- .les zones urbaines
- .les zones de terroirs
- .les zones classées
- .les zones pionnières.

Au Sénégal, la dynamique de l'aménagement s'articule autour de trois phases :

- La première - 1964 / 1984 - est marquée par le contrôle de la production assurée par la SAED .
- La seconde - 1984 / 1988 - est une transition durant laquelle des sociétés de développement et des sociétés privées vont cohabiter ;
- Pendant la troisième - après 1988 - , on note une décélération du processus de privatisation. Les GIE se regroupent sous forme d'organisations paysannes fédératives.

Le Delta en 1965 était " une zone pionnière confiée à la SAED " et en 1987 il est mis à la disposition des Communautés Rurales.

Désormais la terre est affectée par le Conseil Rural aux ressortissants de la Commune, mais l'attribution finale doit être prononcée par le Préfet; Dans la pratique, des attestations sont délivrées par le Conseil Rural (Instance de délibération). Ces dernières correspondent en fait à des affectations de terres. La régularisation administrative n'est effectuée que par la suite.

Au Burkina Faso le droit coutumier était en vigueur avant l'indépendance. Depuis l'Indépendance, la terre appartient à l'Etat, mais la gestion est assurée par le droit coutumier. En 1983 il y eut révolution et réforme agraire mais dans le domaine rural le droit coutumier reste opérant. Un programme national de gestion des terroirs villageois est instauré et cela a favorisé la cohabitation agriculture - élevage - pisciculture - loisirs etc...

Au Bénin jusqu'à 1972 le droit coutumier est en vigueur. Puis c'est la révolution : la terre appartient à l'Etat. Cependant les communautés rurales vont tenter d'assurer la gestion foncière : on distingue deux zones :

- une zone méridionale où la terre est privatisée (appartient à des familles ou à des individus);
- une zone septentrionale et centrale où la terre n'appartient à personne, et pour laquelle on délivre des permis d'occuper: ici la charge démographique est importante et les modes d'accès pourraient devenir plus lourds.

Au Mali : Ce sont des Associations villageoises qui se chargent de l'attribution des terres (avec l'aval de l'Etat).

L'équipe a proposé un certain nombre de recommandations :

1 - Nécessité de mettre des garde-fou aux modalités d'accès à la terre afin d'éviter son appropriation par un groupe de producteurs au détriment d'autres groupes.

2 - Par conséquent, la cartographie des sols, la mise au point de cadastre constituent des stratégies efficaces de contrôle de l'espace. Ces documents permettent de fixer les zones agricoles et les zones réservées à l'élevage...

2) La gestion de l'eau

La disponibilité de l'eau pendant toute l'année est désormais assurée par les barrages de Diama et de Manantali. Il faut désormais envisager le contrôle et la gestion de l'eau sur l'ensemble du Fleuve et du Bassin. Pour cela une agence de gestion doit être mise en place. Elle devrait comporter une Commission des Usagers qui représentera les différents utilisateurs de l'eau.

Cependant deux autres entités sont prévues :

- des structures nationales chargées de la distribution et de l'évacuation des eaux ;
- des structures individuelles.

L'OMVS a mis en place une commission permanente des eaux, mais son action est limitée.

Le désengagement de l'Etat devrait être compensé par un engagement marqué au niveau de l'aménagement du territoire.

Plusieurs démarches sont à envisager :

- la réglementation des prélèvements ou rejets d'eau
- l'établissement de plans d'aménagement
- la validation et la gestion d'infrastructures communes
- une police des eaux associée à d'autres stratégies de contrôle;

Enfin, la mobilisation et la distribution de l'eau n'est pas une opération gratuite et par conséquent il faudrait mettre en place un système de recouvrement de redevances. Jusque là, la redevance est payée par cinq gros clients seulement: SAED, SONADER, SONEES, SOCAS, CSS.

La question de la régionalisation des redevances est donc à envisager. Les besoins peuvent varier d'un pays à l'autre (Sénégal : électricité / irrigation ; Mali : navigation ; Mauritanie : électricité...). Le coût de l'eau a été fixé à 1.300 Francs/Ha par l'OMVS, le paiement ayant démarré en 1987, et la CSS, le plus gros consommateur, n'ayant pas toujours honoré ses dettes (Près d'un million de F CFA).

L'équipe a retenu la nécessité de mettre au point une politique d'intégration régionale pour développer la gestion commune des eaux.

L'équipe recommande donc qu'une étude sur la tarification de l'eau soit faite. Mais il faudrait également mettre en place des agences régionales chargées de l'aménagement ou de l'entretien des réseaux d'irrigation. En effet, les organisations privées n'ont pas les moyens permettant de faire face à de tels travaux.

Les systèmes de production.

Il faut prendre en compte trois phases dans la mise en valeur agricole :

- La première se situe avant 1957 : les systèmes traditionnels dans le Delta se composaient du système Maure (commerce. - élevage), du système peuhl (élevage et quelques cultures pluviales), du système wolof (pêche - cultures de décrue ou pluviales).
- La seconde phase, de 1957 à 1972, émergence des premiers aménagements (endiguement des cuvettes). L'encadrement est assuré par la SAED.
- La troisième phase : 1973 - 1987: Aménagements de maîtrise totale de l'eau (irrigation et drainage). On constate un développement de l'initiative paysanne (diversification des systèmes de productions : riziculture, produits maraîchers, élevage).

Retenons que cette évolution a conduit à imposer la culture irriguée au détriment des systèmes antérieurs : il se produit en effet un recul des systèmes traditionnels et une tendance à l'irrigation au sein de tous les autres systèmes.

Recommandations : La fragilité du milieu impose de protéger l'environnement.

L'accroissement des rendements et la pratique de la double culture sont des conditions premières d'une baisse des coûts de production.

Mais le développement de cette agriculture tournée en grande partie vers la commercialisation doit aller de paire avec une préparation des paysans. Ces derniers doivent être en mesure de gérer leur autonomie.

3) Les organisations paysannes.

L'initiative privée constitue une alternative au désengagement de l'Etat. On assiste à une émergence des formes d'organisation paysanne au Burkina Faso et au Bénin. Elles sont représentées par des groupements villageois. Au Mali, ce sont des associations villageoises, ou les TONS (associations coopératives multifonctionnelles). Au Sénégal la dynamique conduit à la formation de GIE parfois regroupés en fédérations.

Les GIE se sont multipliés tout en occupant un espace de plus en plus vaste : leur nombre passe de 11 (1987) à 1217 (1990). Pendant ces trois ans ils aménagent 18.000 Ha , contre 14.000ha pour la SAED installée depuis 1965.

L'intérêt de ces regroupements : plus grandes possibilités d'accès au crédit, à la formation et à la terre. Cependant des insuffisances subsistent : absence de formation en matière de gestion ou de technique (manque d'auto-évaluation).

Recommandations :

- Les paysans doivent bénéficier de formations préalables; ils doivent également être associés à la conception ainsi qu'à la réalisation des aménagements.
- L'Etat doit par ailleurs prendre ses responsabilités en sauvegardant l'intérêt commun.

La multiplication des Fédérations de GIE pose le problème de l'accaparement des terres, qui deviennent la propriété exclusive de certains groupes, avec en contrepartie, l'exclusion, la paupérisation d'une fraction de la population.

Enfin une étude sur le contact bailleurs de fonds/organisations de base est à envisager. L'orientation actuelle adoptée par les bailleurs de fonds consiste à opérer de façon directe avec les producteurs. La responsabilisation de ces derniers doit leur permettre une meilleure gestion de leur cadre de vie.

B) L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.*a) Fertilité, drainage et salinité.**** Fertilité :**

Nous avons pu constater une utilisation beaucoup plus intensive d'engrais minéral que d'apports organiques, avec un mode d'application non respecté. Ceci amène une mauvaise valorisation de l'engrais, souvent sans références aux études pédologiques préalablement faites.

*** Drainage :**

Les systèmes de drainage sont presque inexistants chez les producteurs privés.

*** Salinité :**

Les études ont démontré que les risques de salinisation sont très élevés dans le Delta. C'est donc un problème très sérieux qui risque de se poser à l'avenir, en particulier sur les périmètres irrigués privés, du fait de l'absence de drainage, et du non respect des techniques culturales recommandées. (Il y a également un problème d'envahissement par certaines adventices). La mécanisation n'est pas toujours adaptée, elle est mal étudiée.

Conséquences :

Chute des rendements, dégradation des sols (à NDER : de 9 tonnes à 4 tonnes/ha en 10 ans); acidification et salinité des sols, provoquant parfois l'abandon de certaines parcelles aménagées; accumulation des eaux de drainage dans certaines zones, ce qui crée une perte de capital foncier à aménager.

Recommandations :

Adopter un développement intégré, restituer le résultat des tests et des recherches en milieu paysan.

- Accorder plus d'importance à la recherche sur un certain nombre de thèmes nécessaires : la matière organique, la salinité, etc...
- Faire un suivi des évolutions.
- Etablir un contrat d'aménagement des périmètres irrigués. (Normes minimum)
- Dans le plan directeur, faire de grands axes de drainage;

b) L'impact sur la faune, la flore et la santé humaine.

Les eaux sont polluées par des déchets, des vidanges et autres déchets toxiques (en particulier des produits phytosanitaires) qui se mélangent à l'eau d'irrigation. Souvent, ces produits se retrouvent dans l'eau destinée à la consommation humaine (par pompage) et à l'abreuvement du bétail en saison sèche.

Dans les réseaux d'irrigation et de drainage, il y a par ailleurs prolifération de végétaux qui servent d'abri à des mollusques, eux même vecteurs de maladies graves.

Conséquences :

Tout cet ensemble cause des cas de mortalité au niveau des animaux, une forte disparition de certaines espèces et crée, de plus en plus, des maladies d'origine hydrique dans la population.

Recommandations :

- Qu'il y ait des études et un suivi strict sur ces problèmes de qualité des eaux, tout en essayant d'assurer une réhabilitation des cuvettes abandonnées.
- Favoriser l'accès à l'information.

c) Agroforesterie.

L'intégration de l'arbre dans la culture irriguée doit être développée, afin qu'il puisse jouer un rôle de protection des cultures (sous forme de brise-vent) et un rôle productif (bois), ceci permettant une meilleure économie de l'eau. Il faut respecter pour cela les distances et normes de plantation.

Il faut en effet prendre en compte les contraintes sur le riz surtout, sur le plan physiologique, (présence d'ombrage sur une partie des parcelles, abris pour les oiseaux granivores) ; mais contrairement à des idées répandues, des études menées pour l'OCLALAV ont démontré qu'entre une culture irriguée protégée et une autre non protégée, il n'y a aucune différence de rendement causée par les oiseaux.

Recommandations :

Intégrer l'arbre de même que l'élevage dans les programmes d'aménagement, mais avec un système cohérent en respectant certaines normes d'occupation de l'espace.

CONCLUSION

L'activité de production rizicole, actuellement rentable dans le Delta, ne pourra être viable à long terme qu'avec un encadrement et un suivi de formation adaptés, tant sur le plan organisationnel, matériel que sur celui de la gestion. Ceci suppose que l'Etat, conscient des conséquences possibles, prenne des mesures adéquates tout en créant des garde-fou, car il doit exercer son droit de regard sur la rationalisation de l'utilisation de ces deux facteurs essentiels qui sont l'EAU et le SOL.

Hélas sachons quand-même que voici une alerte qui marque un pas dans l'évolution de l'histoire de la sous-région.

COMPLEMENTS

- Il faut mettre au point un "plan directeur de l'irrigation". Nous devons réfléchir à un système d'"aménagement intégré".

P.I.V. : nécessité de rationnement de l'eau (éviter les gaspillages).

Plan directeur : On peut consulter le PDRD . Il vaut mieux cependant voir plutôt les plans masse qui sont des documents clairs utilisables par les communes.

CRITIQUES

- La formation des paysans a été jusqu'à présent opérée par la SAED , mais d'autres structures pourraient s'en occuper également(INDR).
- Représentant des producteurs : l'alphabétisation doit se poursuivre.
- Désengagement de l'Etat : où trouver le financement de la formation ?
- Il faut déterminer des normes et techniques optimales d'aménagement (coût minimum pour une durabilité satisfaisante) à partir d'une collaboration entre techniciens, chercheurs, et producteurs.
- Tenir compte des PIV dans la gestion commune des eaux.
- La cellule après barrage ou l'OMVS doivent s'occuper de la mise en place d'un cadre de concertation. Au niveau des producteurs cette structure doit exister également.
- Le déboisement est un déséquilibre écologique (utiliser l'agroforesterie pour la restauration des sols).

COMPTE RENDU DES VISITES DE TERRAIN

GROUPE 1

**NOTE DE SYNTHESE SUR L'AMENAGEMENT
DE NAERE (Périmètre privé)**

-:-:-:-:-

L'aménagement hydro-agricole de Naéré est à plusieurs égards un phare de l'irrigation privée indépendante dans la région du Delta. Fruit de l'initiative individuelle de Mr. NIANG, chef d'une prospère entreprise de transport, cette exploitation devait se développer à un rythme impressionnant d'une centaine d'hectares par an.

Si la forme juridique de l'exploitation est celle d'un G.I.E. de 420 membres d'origine autochtone, elle n'en est pas moins dans les faits une exploitation individuelle marquée de la volonté d'entreprise de Mr. NIANG qui finançait sur fonds propres presque intégralement les quelques 450 Millions F CFA que coûtent les 440 ha actuellement aménagés. Le statut du G.I.E. permettait quant-à-lui l'exonération des taxes pour un achat de matériel conséquent et a sans doute favorisé l'attribution par le Conseil Rural d'une superficie de 800 ha. Il convient cependant de souligner que les membres du G.I.E. sont pour la plupart émigrés à Dakar suite aux évolutions climatiques rendant désormais toute culture pluviale impossible (Pluviométrie ~ 200 mm). Mr. NIANG a par ailleurs doté les quelques membres résidents de 50 ha répartis en 8 secteurs de 8 parcelles chacun. Chaque membre du G.I.E. peut en outre devenir actionnaire et jouir en fin de campagne de bénéfices substantiels proportionnellement aux parts détenues ; 400 actions de 1 000 F CFA sont ainsi émises dont plus de la moitié revient à Mr. NIANG.

Abstraction faite de la mise en valeur paysannale des 50 ha précités, l'exploitation compte 29 salariés permanents, rémunérés 32 000 F CFA/mois, dont 6 000 sont retenus pour leur nourriture. L'exploitant a d'autre part recours à une importante main-d'oeuvre journalière, fréquemment renouvelée et par conséquent difficile à estimer.

Sur le plan de la conception de l'aménagement, l'étude de factibilité réalisée par un bureau d'étude privé ne devait guère appuyer Mr. NIANG dans cette tâche si bien que l'on peut considérer que c'est l'exploitant lui-même qui a conçu l'aménagement hydraulique ainsi :

- 41 ha maraîchers sur des sols sableux en bordure du Lac de Guiers, irrigués par 70 rangées de 15 asperseurs fixes alimentés par une station de pompage d'une capacité de 120 m³/h fonctionnant au gas oil et débitant sur un réseau PVC enterré. Les asperseurs seraient alimentés par grappe de 15 rangées fonctionnant 2 heures par jour en moyenne.
- 400 ha sommairement aménagés en petits bassins rizicoles de taille assez variable (500 m² en moyenne) dont 100 ha sont exploités en contre-saison depuis 89. Mr. NIANG a fait construire une digue de retenue sur le Lac qui permet d'alimenter gravitairement un canal en terre de 1 km débouchant sur des bassins fonctionnant en cascade (régulation "manuelle") suivant la topographie de la cuvette.

Par ailleurs l'exploitant a souvent recours en hivernage au pompage dans les parcelles les plus basses à l'aide d'un G.M.P. mobile qui permet ainsi de récolter à sec. Il est également prévu une station de pompage de 750 m³/h installée sur la digue qui fonctionnerait si la hauteur du retenue (actuellement 2 m !) n'était plus suffisante pour l'alimentation du réseau en aval.

Il est important de remarquer que l'exploitant a également réalisé une grande partie des travaux grâce à un matériel personnel important (9 pelles mécaniques, camions, 2 tracteurs Ford 106 ch...). Seuls lui font défaut un Grader et une moissonneuse

batteuse pour lesquels une demande de financement est déposée auprès de la C.N.C.A.S.

Enfin, Mr. NIANG loue les services de sa propre entreprise de transport ce qui lui permet de s'occuper des approvisionnements en et des débouchés de sa production qu'il n'hésite pas à acheminer jusqu'aux marchés de Dakar. Il a par ailleurs adopté la stratégie commerciale de vente "hors saison" qu'il met parfaitement en oeuvre si l'on en juge par la présence sur l'exploitation d'un entrepôt "frigorifique" de stockage de pomme de terre entièrement conçu à partir de matériaux locaux et permettant une conservation satisfaisante pendant 3 mois.

Le système de production est bien entendu emprunt de cette stratégie de désaisonnalisation : 33 ha d'arachides sont irrigués en contre saison et en rotation avec la production de pomme de terre considérée comme la plus rentable. Viennent ensuite la tomate (9 ha) et la pastèque dont le rendement de la campagne précédente a conduit à doubler la superficie emblavée pour atteindre 25 ha. On peut regretter la méconnaissance des rendements en général, et en particulier concernant la production rizicole dont on sait par contre l'extrême variabilité, de l'ordre d'un facteur 5. Les autres spéculations (oignons, choux, carottes, aubergines) ne sont emblavées que sur des superficies restreintes (1,5 ha) et présentent pour ces dernières un caractère expérimental en vue de leur développement éventuel à plus grande échelle ; ainsi l'aubergine ne sera pas reconduite. Du point de vue de l'utilisation des terres, l'on obtient ainsi une intensité culturale maraîchère avoisinant la double culture alors que la double culture du riz est inexistante.

En conclusion, l'exploitation de Naéré apparaît comme une exploitation privée indépendante qui s'organise autour de la

personnalité d'un entrepreneur véritablement impliqué dans toutes les phases de l'aménagement. Les bons résultats observés semblent davantage s'expliquer par la volonté et la capacité d'entreprise de Mr. NIANG que par la conduite technique de l'exploitation tant sur les plans agronomique qu'hydraulique.

GROUPE 2

VISITE DE MBOUNDUM BARRAGE
AMENAGEMENT DE TYPE PRIVE INDEPENDANT.

Il s'agit d'un aménagement rizicole qui appartient à Monsieur Khayar BA, installé en privé depuis Juillet 1965. L'investissement, aujourd'hui chiffré à 13 Millions de F CFA, a été progressif. Il a démarré avec du maraîchage sur 2,5 ha dont il a tiré 1,5 Million de bénéfice qu'il a investi dans l'aménagement rizicole. Les grandes périodes d'extension de son périmètre qui couvre aujourd'hui une superficie brute de 128 ha sont :

- 1978: Il aménage et exploite 40 ha.
- 1980 / 81: Il porte la superficie aménagée à 70 ha.
- 1990 / 91 : 128 ha sont exploités.

Sur le plan de l'exécution de l'aménagement, beaucoup de facteurs favorables ont joué :

- Sa "technicité" l'a aidé à ne pas devoir faire appel à d'autres compétences pour l'établissement d'un schéma d'aménagement ;
- Les services des travaux publics lui ont fourni des graders qu'il a fait fonctionner et utilisés pour exécuter les travaux au prix de 60.000 F/jour contre un coût de 35.000 F/heure d'utilisation normalement pratiqué par les entreprises.

L'aménagement réalisé est sommaire, sans réseau de drainage, et comporte une station de pompage qui n'est qu'une berge de canal sans travaux de génie-civil. Les eaux viennent s'accumuler dans la zone basse du périmètre, et une motopompe refoule l'eau dans le canal d'amenée d'eau d'irrigation. Le tour d'eau est variable selon les zones topographiques (5 à 8 jours).

Sur le plan foncier, le paysan a déclaré avoir obtenu par la S.A.E.D. une attribution verbale de 40 ha en 1978. La Communauté Rurale lui en a attribué 70 après, homologant, du fait, son droit d'occupation des 40 h verbalement obtenus. Il a poursuivi l'extension de 50 ha sur concession faite à la Communauté Rurale.

Il obtient un crédit de campagne de la C.N.C.A.S. (13 Millions environ), lui permettant de faire face aux charges récurrentes et aux intrants.

L'utilisation de la main-d'oeuvre salariée est réduite : 4 salariés ont été utilisés la campagne dernière, sur 4 mois contre 15.000 F / mois, un logement et de la nourriture. Son niveau d'équipement est assez élevé et lui permet de lever les goulots d'étranglement et d'être prestataire de service : 5 motopompes dont le débit varie entre 150 et 800 m³ / h, une moissonneuse batteuse, 2 groupes électrogènes, 2 tracteurs et un poste de soudure. Depuis 2 ou 3 ans il y a 80 adhérents à son entreprise, à qui il a distribué les 9/10èmes de la superficie de son périmètre, à cause du manque de terre manifeste dans la région.

Sur le plan institutionnel, il a fourni de timides efforts pour adhérer à une fédération en payant les droits qui s'élèvent à 30.000 francs ; mais cette adhésion n'a pas été fructueuse.

Les résultats obtenus sont :

Les rendements ont été bons au départ ; de 11 t/ha environ, ils ne sont que de l'ordre de 2 à 3 t/ha en moyenne aujourd'hui, pour des charges d'exploitation qui varient entre 125 et 150.000 ha. L'eau qui a été gratuite jusqu'à présent devra dès la campagne prochaine être achetée à 5.000 F/ha irrigué.

Les frais de fonctionnement de la motopompe sont répartis au prorata des superficies exploitées, et les frais d'amortissements sont fixés à 25.000 F/ha. Les engagements financiers n'ont pas été honorés par les autres partenaires qui restent lui devoir, sur deux campagnes, 8,8 Millions de Francs CFA.

Les difficultés rencontrées sont :

- Un encadrement technique inexistant ;
- Un drainage insuffisant ;
- La salinité, conjuguée à l'insuffisance du drainage, entraîne la chute drastique des rendements dans les zones basses.
- La commercialisation est gênée par l'homogénéité des prix payés aux transporteurs, quel que soit le point d'enlèvement.

Au regard de ce qui précède, il importe de noter quelques axes de réflexion :

- 1). Quel système d'analyse comptable mettre en oeuvre pour suivre les exploitations privées, au regard des mélanges de compte observés au niveau de ces exploitations ?
- 2). Quelle est la place réservée à la sauvegarde de l'environnement dans le système de l'irrigation privée où seul importe le profit, le profit immédiat ?

- 3). Les privés qui s'investissent aujourd'hui dans l'irrigation, ont-ils la formation nécessaire pour se passer de l'assistance technique ? Comment organiser cette assistance pour qu'elle puisse profiter à tous ?
- 4). Quelles mesures d'accompagnement s'avèrent nécessaires pour promouvoir l'irrigation privée ?

GROUPE 2

**NDER (1 ET 2)
(G.I.E. PRIVES DANS ORGANISATIONS
P. FED SUR JEER)**

Mardi 14 avril 1992

Premier site visité : NDER 1

1.1 Présentation Générale

. Localisation : en bordure du lac de Guiers, sur des sols très sableux (Jeeri) à km de Saint-Louis, dans une zone enclavée et très faiblement peuplée.

. Type d'organisation : Petit Privés dans O.P.F. ici 1'A.F.G.E.D. (460 G.I.E.) créés en juin 1990. La zone de NDER comprend 3 secteurs dont NDER 1. Les membres de cette O.P.F. proviennent d'horizons très divers : jeunes diplômés chômeurs, déflatés, rapatriés, simples paysans.

Personnes rencontrées sur le terrain :
Monsieur Guéye MBouleydi Président du G.I.E.
la vice présidente A.F.G.E.D. qui gère un G.I.E. de femmes.

. Superficie de l'aménagement.

300 ha concernant 35 G.I.E. mettant en valeur des surfaces comprises entre 2,5 et 20 ha.

Le G.I.E. du président est de 20 ha comprenant 30 membres issus d'une même famille dont le lieu d'habitation est distant de 60 km de l'aménagement (7 membres seulement travaillent sur le site).

. Type d'aménagement : très sommaire composé

* d'un groupe motopompe posé à même le sol et puisant l'eau à partir du lac de Guiers.

* d'un réseau d'irrigation grossièrement réalisé et ne présentant aucun ouvrage de régulation.

* des parcelles mal planées au Grader et caractérisées par l'absence d'un réseau de drainage ifié ici par la forte

perméabilité du sol).

. Mode d'irrigation : gravitaire avec constitution de sillons courts.

. Spéculation : Tomate essentiellement avec passation d'un contrat avec la S.O.C.A.S.

G.I.E. du président : 15 ha tomates
5 ha oignons melons pastèques.

. Rendements :

* 1ère année : excellents résultats, de l'ordre de 30 à 40 tonnes de tomate par ha;

* 2ème année : mauvais résultats dûs aux attaques de oïdium

* 3ème année : récolte en cours (3ème passage) mais compte tenu de l'état actuel des parcelles (enherbées, faible densité des plants, problème de sol....) les rendements escomptés seront < 20 t/ha.

. Evaluation des coûts :

* de l'aménagement : 50.000 F/ha

* du G.M.P. : 600 m³/ha - 4.2 Millions
amortissement : 20.000 F/ha

1 G.M.P. pour 9 G.I.E. dominant 83 ha.

La pompe appartient à une personne qui se charge entièrement de son fonctionnement (G.O. : 3500 l/campagne) et de son entretien (pompiste). IL n'y a pas de groupe de secours.

* coût de production = non disponible pas de comptabilité régulière.

. Evaluation de la commercialisation et des revenus :

En 1990 la commercialisation a rapporté un million par ha de tomate et un revenu de 618.000 F/membre.

La répartition du produit de la commercialisation a pris déduction de la totalité des charges : 1/3 au G.I.E.

2/3 aux membres du G.I.E. (répartition égalitaire).

1.2. Principaux problèmes :

* Institutionnel

. Problème foncier : Aménagement alové à l'O.P.F. par la commission rurale. Les exploitants étant des étrangers cela entraine des tensions avec la population locale. L'O.P.F. devra l'an prochain céder l'aménagement aux locaux et recevra en échange 300 ha sur des sols de diéri situés à coté mais plus haut et plus loin du point d'eau.

. Législatif

Les informations sont ici floues concernant notamment le patrimoine du G.I.E., son fonctionnement.

. Désengagement brutal de l'état sans un appui à la conception - réalisation des aménagements, à leur mise en valeur, avec absence d'un suivi-évolution.

* Techniques

. conception de l'aménagement ou inadéquation avec les conditions du milieu (sols sableux) très perméables interdisant l'irrigation gravitaire) entraînant une faible efficience du

réseau et de fortes pertes en eau.

* Itinéraires techniques à revoir (variétés, densité de semis, lutte contre les mauvaises herbes).

* baisse de fertilité des sols : lessivage des éléments minéraux (N) et salinisation des sols (sommet des sillons).

* Socio économique :

. écoulement des produits : l'enclavement de la zone grève le prix de revient d'un coût élevé de transport jusqu'à la SOCAS.

La vice présidente souhaiterait faire elle même la conserve.

. non remboursement du crédit 8 G.I.E. sur 35 ont accés actuellement au crédit.

. condition de vie très difficile des exploitants sur la zone surtout pour les jeunes.

CONCLUSION rentabilité à terme fortement hypothéquée pouvant entrainer l'abandon de l'aménagement avec des impacts négatifs sur l'environnement.

VISITE DE NDER 2 (M. Diop)

Il y'a un problème de remboursement de la CNCA à NDER. 7 groupements (G.I.E.) sur 23 seulement ont pu rembourser la CNCA l'an dernier. Cette année, ils se sont partagés les crédits des 7 restants, d'où une insuffisance d'intrant.

Le président de NDER 2 (M. Diop) met sa pompe gratuitement à la disposition des autres G.I.E. de NDER 2 (6 en tout). Il a également irrigué gratuitement 20 ha attribués aux autochtones (pêcheurs) qui avaient laissé la FGED s'installer provisoirement près du lac de NDER.

L'an dernier, ils ont eu de gros problèmes avec la tomate.

La SOCAS ne leur a attribué des contrats que pour des créneaux de production tardive.

Ils ont manqué d'eau en fin de cycle car le lac avait baissé. Il y'a eu également des problèmes de transport du fait du mauvais des pistes. Ce President de la FEGIED a prêté son véhicule, mais il a été endommagé en cour de saison.

Cette année ,Mr Diop a cultivé des tomates sur 10 ha ; la récolte a été juste suffisante pour rembourser le crédit (3,5 MF CFA); il lui reste quelques pastèques, melons et maïs à récolter. Dans l'ensemble, sa production semble cependant d'un faible niveau.

Ceci dit M.Diop a d'autres zones irriguées, dont 5ha à la SAED. Il cherche une nouvelle zone pour s'installer car il ne veut pas dépendre de la SAED à l'avenir.

L'impression générale est que les producteurs de NDER (de la FGED) ont cherché à s'installer coûte que coûte avec les moyens du bord, dans un endroit difficile d'accées, et que leur tentative a peu de chance de réussir dans les conditions actuelles.

* Note = il s'agit d'une motopompe bricolée avec un moteur de camion.

(Aménagements sommaires, grosses pertes en eau, terres très sableuses, manque d'intrants et de main d'oeuvre, problèmes de transport et d'écoulement). Quelques leaders dynamiques ont engagés leurs propres ressources dans l'aventure - (il s'agit de la dernière zone facilement irrigable du Delta)

GROUPE I

EXPLOITATION PRIVEE (G.I.E.)

MEMBRE D'UNE O.P.F. (sur Walo)

Créé en 1984, le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) "WADABE NAWAR III" (Commune de Ross-Béthio), s'est vu attribuer une surface de 100 ha par le Conseil du Village, en bordure du Lampsar.

Ce G.I.E., composé de 15 membres issus d'une même famille peulh, est de type familial. Le Chef d'exploitation dispose d'un aménagement SAED (Mboundoum) et 9 ans sur Polo. Actuellement les membres de la famille appartenant au G.I.E. exploitent toujours 3 ha sur un aménagement SAED. Le G.I.E. appartient à une Organisation Paysanne Fédérative (l'A.S.S.E.S.C.A.W.).

Le G.I.E. n'est exploité que depuis 1989 : les cinq premières années ayant servi au défrichage. Les aménagements se sont faits ensuite en trois tranches passant d'une surface exploitable de 22 à 80 ha. A noter que 20 ha ont été attribués à un membre de la famille, non membre du G.I.E., en retour d'une aide financière (700 000 F CFA) ayant servi de garantie pour l'achat du Groupe Motopompe.

Les aménagements entrepris sont sommaires : groupe motopompe refoulant dans un bassin de dissipation cimenté puis canal principal d'environ 2 kilomètres avec canaux secondaires alimentant des casiers de 0,25 ha. Il n'existe pas de système de drainage et le plannage n'est effectué qu'en fonction des résultats observés lors de la première mise en eau. Chaque année un entretien mécanique des aménagements est effectué (travail en entreprise).

Le montant global de l'investissement peut être estimé à :

Préparation du terrain	1 200 000 F CFA	(coût estimé selon le coût de la main-d'œuvre)
Travaux de genre civil	1 200 000 F CFA.	
Motopompe	3 300 000 F CFA	
	5 700 000 F CFA.	

SOIT : 71 250 F CFA/ha.

Outre la main d'œuvre familiale du G.I.E., l'exploitant a recours à une main d'œuvre salariée temporaire. A noter que l'un des membres a reçu une formation en mécanique et tient le poste de pompiste machiniste.

Les cultures pratiquées sont le riz (irrigation en bassin) et la tomate (irrigation à la raie). Le riz est cultivé sur 25 ha en hivernage et 25 ha en contre-saison sur des parcelles différentes. La tomate fait l'objet d'un test et n'est pratiquée que sur 3 ha.

Le riz d'hivernage est marqué par un faible rendement (1,3 t/ha) dû à une insuffisance d'engrais, à un mauvais plannage des parcelles et à un désherbage effectué tardivement. Cela résulte de la stratégie de l'exploitant qui préfère réduire sa consommation d'intrants pour éviter de trop s'endetter et risquer de perdre son attribution foncière. Le résultat obtenu en riz d'hivernage est de ce fait négatif.

produit	2 633 500 F CFA		
charge	2 747 218 F CFA		
marge	-	113 718 F CFA	Soit 4 550 F CFA/ha

Au cours de la saison passée, le riz de contre-saison a été conduit plus intensivement (engrais et sélection des meilleures parcelles). Les rendements obtenus sont de 3,5 t/ha :

produit	2 614 000 F CFA	
charges	2 034 250 F CFA	
marge	579 750 F CFA	Soit 57 975 F CFA/ha.

Mais cette culture n'a pu être menée que sur 10 ha en raison des risques d'insuffisance en eau du Lampear. Cette régulation des surfaces s'est faite par la SAED qui avait demandé à la C.N.C.A.S. de limiter les crédits de campagne.

La tomate a été tentée pour diversifier les productions et bénéficie d'un contrat SOCAS. Bien que les résultats soient partiels en raison des récoltes restant à venir, ils sont satisfaisants (rendement 26 t/ha) :

produit	2 730 000 F CFA	
charges	490 130 F CFA	
marge	2 239 870 F CFA	Soit 746 623 F CFA.

La particularité de ce système d'exploitation réside dans le fait que l'irrigation n'en constitue pas la finalité mais apparaît comme un moyen pour permettre l'élevage bovin. Dans l'attribution d'une terre, le Chef d'exploitation voit ainsi la possibilité de maintenir sur place son troupeau (80 têtes de bovins) et de l'entretenir durant la saison sèche avec la paille de riz. C'est dans ce sens une intégration agriculture élevage. Toutes les décisions s'inscrivent dans ce schéma : exploiter la terre pour pouvoir élever son troupeau. Ainsi il préfère ne pas décapitaliser son cheptel au risque d'avoir un crédit de campagne insuffisant par rapport aux besoins de financement nécessaire à l'approvisionnement en intrants.

Groupe 3

COMPTE RENDU DE VISITE DE TERRAIN - le 15/04/92 GIE de Yallar (OPF- Walo)

La visite avait pour objet les exploitations agricoles des GIE membres de l'UGEN à Yallar. Dans l'organigramme de l'UGEN Yallar constitut un secteur subdivisé en cinq zones dont l'une, celle de Bisset a reçu le groupe de travail.

Il est rapidement apparu l'intérêt d'insister sur la problématique de viabilisation de l'espace abordée par l'UGEN. Le groupe avait comme interlocuteurs le président de l'UGEN et le coordonnateur.

Dans la zone de Bisset se retrouvent 90 GIE qui disposent globalement de 1200 ha aménagés sommairement par des moyens modestes - coûts d'aménagement de 250 000 F/ha. De l'affectation des terres jusqu'au début de l'activité productive la structure UGEN à la maîtrise d'oeuvre. En effet, elle fournit aux GIE les prestations suivantes :

- Facilitation de l'affectation de terre aux GIE par le conseil rural.
- Négociation avec des bailleurs de fonds (BAD-AGETIP notamment) des financements pour aménager les terres.
- Négociation du crédit d'équipement en GMP.
- Réalisation, réhabilitation et entretien d'aménagements structurants pour assurer des conditions de production acceptables.
- Suivi des dossiers de crédit de campagne,
- Négociations diverses avec l'extérieur.

- Organisation de séances de formation en collaboration avec des partenaires extérieurs,

- etc.

Au niveau de la production, les problèmes sont liés à la diversité des catégories de producteurs encadrés : paysans traditionnels, diplômés-chômeurs, fonctionnaires, défilés des services techniques (SAED, ISRA, etc.), rapatriés et expulsés de Mauritanie. Certains de ces exploitants ne maîtrisent pas encore les techniques de production : ce qui oblige la direction de l'UGEN à s'impliquer dans la réalisation des campagnes grâce à ses propres personnes ressources issues des services techniques. Néanmoins, les responsables de l'UGEN estiment pouvoir arriver à rendre les GIE autonomes au bout de cinq à six ans.

D'après les renseignements recueillis, les niveaux de rendement réalisés par les GIE se situent autour de 5 T/ha. Les charges calculées atteignent 338 000 Francs CFA à l'hectare, ce qui signifie une marge bénéficiaire de 86 000 F environ, c'est-à-dire 1 Tonne de paddy.

Il faut noter tous les aménagements obtenus grâce à la subvention de l'AGETIP - 164 000 000 F pour 440 hectares appartenant à 26 GIE du secteur de Yellar - sont gratuits pour les exploitants : cependant, l'UGEN a envisagé la constitution d'une provision pour leur réhabilitation au bout de trois ans - qui correspond à la durée de vie estimée par l'UGEN - à raison de 25 000 F/hectare/an.

Selon toujours les responsables de l'UGEN seuls quatre GIE ont pu avoir des difficultés de remboursement du crédit pour cause de problèmes qui se sont posés en amont de la production (baisse du niveau du Lampsar, retard de l'approvisionnement en intrant dû aux fournisseurs, etc.). On a noté qu'en général dans les GIE de la zone visitée le mode d'exploitation du périmètre est collectif et qu'en moyenne un GIE compte 15 membres.

Sur le plan de l'itinéraire technique, l'UGEN a fait cas de l'impossibilité de pratiquer le repiquage à cause surtout des retards de dénouement du crédit. Ces retards auxquels s'ajoutent la pression aviaire en fin de contre-saison chaude et les défauts de moyens en récolte-battage (moissonneuses-batteuses) et en transport (accessibilité de la zone) ont amené l'UGEN à tester une nouvelle saison - "intersaison" - devant s'étaler de mi-mai à mi-septembre pour de la riziculture.

A côté du riz, les GIE pratiquent le maraîchage car, dans la zone on trouve deux types de sol (argileux et sablo-limoneux) jusques y compris à l'intérieur d'un même périmètre.

GROUPE III

COMPTE RENDU DE VISITE A THIAGAR

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE :

L'aménagement de Thiagar est situé à environ 110 kilomètres de Saint-Louis, au Nord Est de Richard Toll.

2. HISTORIQUE DE L'AMENAGEMENT :

C'est un aménagement ancien qui a évolué d'un type primaire à un type tertiaire (1974). Il a été réhabilité en 1988 / 1989 par la S.A.E.D. et, après un an, transféré aux agriculteurs (1989 / 1990).

3. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'AMENAGEMENT :

Il a une superficie de 1.600 ha et est alimenté par trois stations : la première, installée non loin du fleuve (reliée au fleuve par un chenal), élève l'eau pour les deux autres, qui servent de stations de reprise. La première station de pompage est composée de trois pompes totalisant un débit de 3.800 m³/h, et les deux stations de relais sont équipées de pompes de 800 m³/h.

Les canaux d'irrigation sont en terre. Il existe également un réseau de drainage et une station de pompage pour le drainage. La station de drainage a été construite pendant la réhabilitation pour pallier aux problèmes que va poser la hausse du plan d'eau dû au barrage et à la digue qui est en construction sur la rive droite (Côté mauritanien) du fleuve.

4. PRODUCTION :

Les principales spéculations sont le riz et la tomate, mais le riz reste la culture dominante. Avant la réhabilitation, seule la culture d'hivernage était pratiquée ; maintenant la double culture s'instaure progressivement :

- Pendant la campagne 1989/1990, 200 ha étaient exploités en contre saison, pour atteindre 600 ha en 1990/1991.

La culture de contre saison va se mettre en place progressivement, mais il faut signaler que cela ne va pas sans problèmes : problèmes de calendrier cultural, obtention de crédit de campagne (par rapport à la commercialisation), etc...

- Les rendements moyens sont :

- . 6 t / ha pendant la campagne 89/90
- . 5 t / ha pendant la campagne 90/91

- Les exploitants ne disposent pas d'équipement.

- Les récoltes se font soit mécaniquement, soit manuellement. Dans les deux cas le coût de récolte est estimé à 15 % de la production.

5. ORGANISATION DES PRODUCTEURS :

Les exploitants sont organisés en Groupements d'Intérêt Economique. Il y a 64 G.I.E. au total coiffés par l'Union de G.I.E. qui a la fonction de coordination et est chargée de la Gestion de l'Aménagement.

Chaque G.I.E. occupe une maille hydraulique dont la taille varie avec le nombre d'adhérents du G.I.E. Les 64 G.I.E. sont répartis dans 7 villages autour de l'aménagement.

6. FONCTIONNEMENT DE L'AMENAGEMENT :

Les mailles hydrauliques sont indépendantes entre elles et les canaux principaux et secondaires sont toujours en eau. La rotation se fait au niveau des canaux tertiaires qui dominent les mailles.

Au niveau de chaque station de pompage, il y a un pompiste qui est chargé de mettre les pompes en marche mais aussi de contrôler le niveau d'eau dans le canal ou chenal d'amené.

7. GESTION DU PERIMETRE:

La gestion est assurée par l'Union de Groupements d'Intérêt Economique. Elle est chargée de la distribution de l'eau entre les différentes mailles hydrauliques ; chargée de payer la facture de consommation de l'électricité, de l'entretien des réseaux (irrigation + drainage) principaux. Les G.I.E. versent dès le début de la campagne la somme correspondant à la redevance eau pour permettre à l'U.G.I.E. de faire face aux dépenses pendant la campagne.

Chaque G.I.E. est responsable de son crédit et de son remboursement. La redevance eau s'élève à 50.000 F CFA / ha.

Nous n'avons pas eu de détail des autres charges. D'après l'explication d'un des Conseillers Agricoles, les 50.000 F ne représentent pas la charge réelle mais elle est couverte en partie par augmentation de la superficie (en principe avec une

augmentation de charge également).

Les grands entretiens sont réalisés par l'U.G.I.E. par le biais d'une entreprise privée et les petits entretiens sont effectués manuellement par les exploitants.

8. CREDIT AGRICOLE :

Les exploitants de l'aménagement de Thiagar ne reçoivent que le crédit de campagne octroyé par la C.N.C.A.S. par l'intermédiaire de leur G.I.E.

Les conditions d'obtention de crédit sont :

- Il faut un apport personnel de 15 % du montant demandé si c'est le premier crédit demandé.
- Rembourser la totalité de crédit contracté avant de prétendre au crédit à la campagne suivante.
- Pour que le dossier de crédit soit agréé par la banque il faut au préalable le visa du Conseiller Agricole de l'Aménagement.

Le Président de l'U.G.I.E. estime que le remboursement est satisfaisant jusqu'ici sur l'aménagement, sauf quelques G.I.E. qui ont des difficultés pour rembourser leur crédit.

- Le montant du crédit maximum que peut avoir un G.I.E. est de 20.000.000 F CFA pour une campagne.
- Le taux d'intérêt annuel est de 15,5 %.

9. ENCADREMENT :

Après le transfert de l'aménagement aux paysans, l'encadrement n'est plus comme ce qui se passait du temps de la S.A.E.D. Il est assuré par les Conseillers Agricoles qui ont pour rôle la formation de certains membres de G.I.E. pour la gestion de l'eau ; il aide aussi à la préparation de dossier de demande de crédits de campagne. Les exploitants estiment qu'ils auront toujours besoin des Conseillers Agricoles pour les aides à discuter avec les Bailleurs de Fonds.

10. PROBLEMES FONCIERS :

Avant le transfert de l'aménagement aux producteurs, la distribution de terre a été faite par la S.A.E.D. ; après la réhabilitation et le transfert, les anciens exploitants ont gardé leur parcelle.

Les problèmes fonciers ne sont pas encore délicats sur l'aménagement de Thiagar.

11. COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION :

Après la récolte, la préoccupation de chaque exploitant est de rembourser. Ces dettes, assurer la consommation au niveau de la famille, et le reste peut être vendu pour certains besoins (fêtes, habillement, etc...)

Le G.I.E. achète aux producteurs le paddy à 82 F au lieu de 85 f / Kg pour tenir compte de risque avant l'enlèvement par la SAED. L' U.G.I.E. souhaite avoir une petite rizerie pour décortiquer les paddy de ses membres.

En ce moment au niveau des villages il y a des décortiqueuses privées qui assurent le service à raison de 600 F le sac de 80 Kg et 650 F le sac de 100 Kg.

12. SUIVI ET EVALUATION:

Jusqu'en 1984, le suivi-évaluation était effectué par la S.A.E.D. par l'intermédiaire de son service de vulgarisation.

A partir de cette date, c'est la Cellule de Recherche-Développement constituée de la Direction de Formation et de la Recherche-Développement (DFRD) et l'Equipe DSA de l'IS.R.A. Fleuve qui grâce à des actions concertées sur le terrain avec les producteurs et les Conseillers Agricoles mènent des opérations de suivi-évaluation. Par ailleurs, la C.S.E. (Cellule Suivi Evacuation) de la S.A.E.D. au niveau central s'occupe de suivi-évaluation et dispose d'une banque de données très fournie à propos des périmètres irrigués.

GROUPE 2

VISITE DE PONT GENDARME (AMENAGEMENT S.A.E.D. TRANSFERE)

L'aménagement de la cuvette Pont Gendarme vient d'être réhabilité, et présente des canaux en terre bien calés et profilés, et un planage bien fait. Il a été transféré par la S.A.E.D. à la section Villageoise qui en assure la maîtrise d'ouvrage en matière de mise en valeur.

C'est un périmètre où l'option de culture est l'intensification avec des parcelles de taille variant entre 1 et 1,5 ha, attribuées sur la base de 0,25 ha /actif à 250 personnes regroupées en 8 G.I.E. Il couvre 170 ha.

Les résultats de campagne sont :

- La riziculture se pratique, 3 campagnes sur 2 ans, et les rendements sont de 5 à 6 t/ha.
- Les redevances sont forfaitairement fixées à 60.000 F/ha. Deux comptes sont ouverts à la C.N.C.A.S. (un compte dépôt et un compte courant), pour leur permettre de faire face aux travaux d'entretiens ordinaires du réseau et des équipements électromécaniques, et l'amortissement de la Station.

La section, qui visiblement a un bon niveau technique, se plaint du fait que le transfert s'est effectué de façon brutale, sans qu'au préalable des efforts conséquents soient fournis pour améliorer sa capacité de gestion technique et comptable.

Elle ressent par ailleurs ce transfert comme une fuite de responsabilité, entendu qu'aucune mesure d'accompagnement (fonds de roulement non remboursable notamment) n'a suivi.

Les dépôts salins ont provoqué l'abandon, pour fait de faible rendement, d'une portion de 30 ha environ du périmètre.

Au vu de ces éléments, se dégagent les axes de réflexion suivants :

- 1). Les problèmes de remontées salines sévissent en permanence, et l'environnement se trouve compromis. Quelles dispositions prendre pour annihiler ce fléau ?
- 2). Au sujet du transfert de responsabilité, quel itinéraire suivre pour que l'Administration se dégage entièrement de ses engagements ? (assistance technique, formation, mesures d'accompagnement, incitation etc...)
- 3). L'entretien de ce périmètre, qui est peut-être un échantillon représentatif, nécessitera des engins mécaniques. Quelle forme de contrat établir entre ces Communautés et d'autres partenaires, pour assurer ce service ?

LISTE DES ARTICLES PRESENTES

ARTICLES SUR LE DELTA DU FLEUVE (*)

- 1.30 El Hadj Adama TOURE, Ingénieur agro-économiste ; Seidou CAMARA, sociologue - SEAD/Direction Formation Recherche/Développement - Historique et évolution de l'irrigation dans le delta du fleuve Sénégal.
- 1.31 P.Yves LE GAL - I.S.R.A. Saint-Louis - Le delta du fleuve Sénégal : une région en pleine mutation.
- 1.32 AVIRON VIOLET - L'O.M.S.V. et le secteur privé pour la gestion de l'eau.
- 1.33 I. DIA ; M. NIANE ; C. I. SYLLA - I.S.R.A. : Environnement institutionnel et contraintes au développement de l'irrigation privée - Cas de la communauté rurale Ross-Bethio.
- 1.34 M. HAVARD - C.I.R.A.D. St-Louis ; T.B.G. BA - I.S.R.A. ; Quelques chiffres sur les aménagements privés du delta du fleuve Sénégal alimentés en eau par des groupes motopompes.
- 1.35 El-Hadj SENE - Les organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal.
- 1.36 U.G.I.E.D : Le point de vue de l'UGIED.
- 1.37 Ndiaga SALL - Les systèmes de productions agricoles dans le Delta et la problématique liée à leur essor.

(*) Ces articles sont disponibles sur simple demande auprès du secrétariat du réseau R.D.- Merci de rappeler le numéro de référence.

ARTICLES SUR LES AUTRES PAYS (*)

- 7.20 E. SABOURIN - Une première expérience de petite irrigation en milieu paysan en République de Guinée Bissau.
- 7.21 Thierry DEBRIS - GRET - L'irrigation privée au Burkina-Faso, Systèmes de production et rentabilité.
- 3.16 A. TOURE - DAH/DNGR - Formes d'organisations de producteurs. (Mali)
- 3.17 M. THIERO : Communication sur les formes d'organisation des producteurs. (Mali)
- 7.22 V. GUINEO - D.G.R.H.A. : Organisation des exploitants sur le périmètre villageois de Djoumane.
- 7.23 KELEYO GOLNDEY : Politique d'appui au développement de l'irrigation privée et communautaire au Tchad.
- 7.24 Coulibaly Dramane - A.B.A.C. : Système de production et rentabilité de périmètres irrigués dans les zones de Sapone et Tougouri (Burkina Faso).
- 7.25 Guillaume BADOIT - A.B.A.C. : La politique d'appui en milieu local - Cas de Tougouri (Burkina Faso).
- 7.26 C. DANVI : L'irrigation au Bénin dans un contexte de désengagement de l'Etat.
- 7.27 Max RAYMOND : Projet de création d'un réseau africain d'irrigation.
- 2.6 F. GADELLE - CIEH : Promotion de la petite irrigation privée au Niger - Description du projet.

(*) Ces articles sont disponibles sur simple demande auprès du secrétariat du réseau R.D.- Merci de rappeler le numéro de référence.

LISTE DES PARTICIPANTS

AU SEMINAIRE

PRENOMS ET NOMS	ADRESSE - ORGANISME - FONCTION	TEL / FAX
AVIRON VIOLET	Auditeur libre OMVS	
Tanou B.G.BA	BP 240 Saint-Louis I.S.R.A.	61 17 51
Valentin BEAUVAL	49 Varanne Louresse Indépendant	
Seydou CAMARA	S.A.E.D./D.F.R.D BP 74, Saint-Louis Sociologue	61 23 14
Christian CASTELLANET	G.R.E.T. 213 rue Lafayette Réseau R/D G.R.E.T. 75010 Paris	40 35 13 14
Dramane COULIBALY	A.B.A.C. 01 - BP 4071 Ouagadougou Aggro-Economiste Burkina Faso Chargé de programme.	31 19 37
Jean-Louis COUTURE	G.R.D.R. 8, rue Paul Bert 93300 Aubervilliers	
Célestin DANVI	BP 268 - Porto-Novo Chef bureau d'études Bénin Direction Génie Rural	21 41 05
Thierry DEBRIS	GR.E.T 213 rue Lafayette Réseau R/D G.R.E.T 75010 Paris	40 35 13 14
Ibrahima DIA	I.S.R.A. Saint-Louis BP 240 Sociologue Environnementaliste	Tel : 61 17 51 Fax : 61 18 27
Oumar DIA	S.A.E.D. - B.E.C. BP 74, Saint-Louis Ingénieur hydraulique Chargé d'études	61 11 74
Mamadou DIALLO	Journal <i>Le Contact</i> BP 21 733 Dakar/Ponty	
Pape M. DIALLO	Journal <i>Le Contact</i> BP 21 733 - Dakar Allocataire	32 18 46
Arien DURING	Burg. Stroinkstraat 360 7547 RZ Enschede Etudiant génie rural Pays-Bas de U.A.W.	053 32 15 38

Sérigne Modou FALL	U.E.R. Lettres & Sciences Humaines, Université de Saint-Louis, BP 234	Assistant	61 23 56 61 18 84
Philippe GINESTE	Ouagadougou, BP 369 Burkina Faso	C.I.E.H. Ingén. Hydro. Agro.	30 71 12
Vaïdjoua GUINEO	Dir. du Génie Rural et Hydraulique Agricole BP 47 - Ndjaména - Tchad		51 59 80
R. HAVARD	C.I.R.A.D. Saint-Louis BP 240, Saint-Louis, Sénégal		
Lassana KANOUTE	SID - BP 14 Ndioum Podor, Directeur		65 11 46
Samba KANTE	I.S.R.A. Saint-Louis	Agro-machiniste	61 12 76
P. Yves LE GAL	I.S.R.A. Saint-Louis	Agronome C.I.R.A.D./S.A.R.	61 17 51
Mahmadou MAIGA	Riz Prospère - FAO ISRA BP 58 - Saint-Louis		61 21 54 61 12 76
Abdoul MOCTAR	I.S.E. Faculté des Sciences et Techniques, Dakar-Fann	Etudiant	24 23 02 Fax: idem
Abdou NDIAYE	BP 240 - Saint-Louis I.S.R.A.		61 17 51
Jean-Pierre NDIAYE	BP 240 - Saint-Louis I.S.R.A.		61 17 51
Mamour NGALANE	BP 102 - Saint-Louis Coord. U.G.E.N.		61 22 09
Mamadou NIANE	I.S.R.A. BP 240 - Saint-Louis	Chercheur stagiaire	
Max RAYMOND	Ouagadougou, BP 369 (BF) C.I.E.H. Service Hydr.		34 71 12
Ndiaga SALL	BP 29 - Rosso - Sénégal	Chargé Prod. Agricole A.S.S.E.S.C.A.W.	63 33 34

Marielle SCHRURS	Gr Adolfstraat 71 5616 BV Eindhoven Pays-Bas	Etudiante de l'U.A. Wageningen	040 52 30 23
El-Hadji SENE	BP 467 - Saint Louis I.T.A. S.A.E.D.		
Dembo SIDIBE	BP 240 Saint-Louis I.S.R.A.		61 17 51
Mamadou SIDIBE	I.S.R.A./B.A.M.E. BP 3120 Dakar	Agro-économiste	32 04 47
Mame Arame SOUMARE	BP 13 86 O.R.S.T.O.M. Bel Air, Dakar	Allocataire	32 18 46
Ahmadou SOW	PIP - BP 14 Ndoum Podor	Responsable Agroforesterie	65 11 46
Mamadou SOW	Ecole Agents Techniques de l'Elevage BP 201 St-Louis	Prof. d'ens. agricole MTPF	
Cheikh I.SYLLA	I.S.R.A. BP 240 - Saint-Louis	Chercheur	
Abdourahmane TAMBA	I.S.R.A. - I.D.R.P.F. BP 2312 - Dakar BP 240 - Saint-Louis		32 32 19 61 17 51
Demba K.TANDIA	I.S.R.A. BP 240 - Saint-Louis	CTP/Projet FAO/I.S.R.A.	
Claire TARRIERE	ORSTOM - PB 1 386 Dakar	Allocataire de recherche	32 18 46
Mamadou THIERO	BP 44 GAO DRACOP Mali	Chef de zone Amont	
Alkaya TOURE	D.A.H./D.N.G.R BP 155 Mali	Ingén. Agricole et Génie Rural	
El-Hadji Ad. TOURE	S.A.E.D./D.F.R.D. BP 74, Saint-Louis	Ingénieur Agro-économiste	61 23 14
Philippus WESTER	Mark 23 6701 EX Wageningen Pays-Bas	Etudiant Génie Rural U.A.W.	083 70 12 504

Le réseau Recherche-Développement

Le réseau Recherche-Développement regroupe en avril 1992 plus de 1 800 correspondants dans le monde. Il est un lieu de rencontres et d'échanges entre les acteurs qui interviennent dans les pays du Sud, dans les domaines de la recherche agronomique, de la vulgarisation, de l'appui au développement et de la formation.

Il assure des fonctions de communication, de réflexion, et de valorisation des expériences conduites sur le terrain. Rassemblant bailleurs de fonds, chercheurs, « développeurs », formateurs, administrateurs, décideurs, autour de préoccupations communes, il contribue à décroïsonner les approches et les institutions.

Toute personne intéressée par cette approche peut devenir membre du réseau.

Le réseau est principalement financé par le ministère de la Coopération. Un comité technique de 25 membres issus des différentes composantes de la coopération française (gouvernement, ONG, institutions) définit ses orientations. Le bureau présidé par Dominique Gentil, gère avec le secrétariat technique assuré par le Gret, les différentes actions du réseau :

La diffusion d'informations : réponse à des demandes d'informations et de documentation ; édition d'ouvrages et de documents de travail ; publication trimestrielle de la Lettre du réseau Recherche-Développement, diffusée gratuitement sur simple demande à tous les adhérents.

La réflexion et la valorisation des expériences de terrain

L'animation de quatre groupes de travail

Ces groupes permettent de conduire une réflexion sur des thèmes qui apparaissent prioritaires au comité technique du réseau. Les thèmes actuellement abordés sont : *la formation à la base, la gestion de terroirs, l'irrigation et l'avenir des zones forestières humides en zone tropicale et équatoriale*. La réflexion menée par ces groupes débouche sur la production d'ouvrages de synthèse et d'orientations destinés à être largement diffusés auprès des correspondants du réseau et des acteurs de terrain.

Ces groupes participent également à l'animation d'ateliers organisés dans les pays du Sud sur des actions en cours, et lors de séminaires organisés par d'autres institutions (CILSS, IRAT...).

Le lien avec les autres réseaux

Outre des réunions périodiques avec les secrétariats d'autres réseaux français (Stratégies Alimentaires, GAO, TPA, Arbres Tropicaux, Femmes et Développement...), le réseau participe activement au développement d'AgriNet, association regroupant les réseaux européens qui s'intéressent au développement rural du tiers-monde.

Des contacts sont maintenus avec les réseaux américains et les réseaux Sud-Sud, en Afrique essentiellement.

Pour devenir membre du réseau, contactez le secrétariat.

Réseau Recherche-Développement

s/c Gret, 213 rue La Fayette 75010 Paris

Tél. : (1) 40 35 13 14. Fax. : (1) 40 35 64 92 et 40 35 08 39

